

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mairie de Toulouse



Extrait des Registres

DES

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 février 1920 191

Le Conseil Municipal, réuni dans le lieu de ses séances en session extraordinaire

Présents :

M. Paul Feuga, Maire, Président.

M.M.

Monument aux Morts

Choix de l'emplacement : Allées Alphonse Peyrat.

Au nom de la Commission des Grands Travaux,  
M. Laporte donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

M. le Maire a été saisi d'une demande de M. le Secrétaire de la Commission d'étude du Monument destiné à consacrer la participation du Département de la Haute-Garonne à la grande lutte qui vient de s'achever par la Victoire, qui sollicite de sa bienveillance que la Ville désigne un emplacement digne du Monument à édifier.

M. le Conseiller Général rapporteur de cette question à l'Assemblée départementale a déclaré, - je cite ses propres paroles, - que ce monument ne devrait pas traduire exclusivement une pensée de tristesse et de deuil ; qu'on n'honorerait pas seulement les morts, mais que l'on devrait aussi honorer tous ceux qui se sont fièrement présentés pour l'hécatombe afin de sauver la liberté du Monde.

Très pénétré des mêmes sentiments, votre Commission a estimé que le monument destiné à perpétuer un si inoubliable souvenir, devait être conçu d'une façon grandiose ; il devra rappeler aux générations qui nous succéderont que si elles grandissent et se développent dans le droit et la liberté elles le devront à l'esprit de sacrifice de tous ceux qui n'ont pas hésité à se mettre au service de la Patrie.

Aussi votre Commission a-t-elle recherché avec le plus grand soin quel était l'emplacement qu'il conviendrait de choisir pour édifier un monument empreint d'une si noble grandeur.

Cinq emplacements ont été proposés par divers membres de la Commission. Il a été accordé à chacun d'eux un examen attentif. Tous les cinq se trouvaient dans les axes ou dans des axes prolongés de nos plus grandes artères. Finalement, le choix s'est fixé sur le commencement des allées Alphonse Peyrat, côté Saint-Etienne. La Commission espère que cet emplacement réunira tous les suffrages. Ce monument apparaîtra, en effet, aux yeux des promeneurs depuis le square Rolland et aura comme arrière plan, les grandes masses vertes du Grand Rond.

Nous demanderons seulement que, participant à cette grande oeuvre par la cession du terrain, la Ville intervienne dans la désignation du projet définitif, que ce choix soit soumis à son agrément.

Messieurs,

Nous estimons que ce Monument commémoratif devra être aussi un enseignement : il apprendra à ceux qui ont lié leur âme aux destinées de notre chère France, qu'à l'exemple des anciens et même de nos aïeux qui ont su, au siècle dernier, glorifier les sublimes actions en élevant, non loin de l'emplacement proposé, une colonne de bronze à la mémoire de ces vaillants soldats qui formèrent la 32<sup>e</sup> demi-brigade, nous élevons, nous aussi, dans le même azur et or de notre ciel toulousain, à ceux qui, à des titres divers, ont été des héros, le témoignage éclatant et impérissable de notre reconnaissance et de notre admiration.

Applaudissements

M. le MAIRE.- J'adresse tous mes compliments à notre collègue M. Laporte qui, avec tant d'éloquence et d'émotion vient de traduire vos pensées. Le Conseil Général de la Haute-Garonne a voté un crédit de 250.000 frs pour élever un monument aux combattants de la grande guerre. Nos enfants nos compatriotes ont fait leur devoir. Ils l'ont fait, comme tous les fils de la France. S'ils ont été, un instant, dénigrés injustement, leur héroïsme et leurs exploits les ont vengés, ainsi que les protestations véhémentes qui ont retenti du haut de la tribune française. Le Conseil Général de la Haute-Garonne a entendu honorer, non seulement les morts, mais aussi les vivants : tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur, les blessés, les mutilés, les prisonniers, tous ceux qui sont revenus.

Nous avons pensé que ce monument serait bien placé, au centre de la Ville, sur les Allées Alphonse Peyrat, qui fut, lui aussi, un glorieux enfant de Toulouse et dont la carrière politique, faite de loyauté, de bonté, d'amour passionné pour la France fut si bien remplie : son souvenir est demeuré vivant dans la mémoire de ses

collègues du Sénat, comme celle d'un homme qui honora la France et la République. (Applaudissements unanimes)

Ce monument sera ainsi sous les yeux des promeneurs, des touristes, des enfants qui vont au Grand-Rond et au Jardin des Plantes. Il sera, pour ces derniers, surtout, un enseignement. Leurs parents leur diront : " Ce monument a été élevé à la mémoire de ceux qui t'ont défendu. Si tu es français, si tu es citoyen libre, c'est grâce à leur vaillance et à leur héroïsme."

Lorsqu'il y aura des manifestations militaires, les troupes pourront défiler et rendre hommage à ce monument qui symbolise la vaillance de nos fils.

Le Conseil Municipal voudra bien ratifier le choix proposé par la Commission.

M. DESTABEAU.- Au nom de la commission d'études pour l'édification d'un monument aux morts de la grande guerre, je vous adresse ses félicitations et ses remerciements pour le choix que vous avez fait. L'oeuvre qui, dès la première heure, a sollicité notre attention a été l'élaboration de ce projet. S'il y a un monument qui devait avoir une place privilégiée c'est bien celui élevé à la mémoire de ceux qui sont tombés à côté de nous au combat. Nous voulons que la pensée de ceux qui ont fait le sacrifice total soit toujours vivante au milieu de nous. Vous nous aiderez ainsi à tenir les serments que nous avons faits sur les champs de bataille du nord.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Pour extrait conforme :

Le Maire,



*Jean Steing*

collègues du Sénat, comme celle d'un homme qui honore la France  
et la République. (Applaudissements unanimes)  
Ce monument sera ainsi sous les yeux des Français,  
des Français, des Français qui vont au Grand-Condé et au Jardin  
des Plantes. Il sera pour ces Français, surtout, un témoignage  
leur parait leur dire : "Ce monument a été élevé à la mémoire  
de ceux qui l'ont défendu, si ce Français, si ce citoyen  
libre, c'est grâce à leur vaillance et à leur dévouement."  
Lorsqu'il y aura des manifestations militaires, les  
peuvent célébrer et rendre hommage à ce monument qui symbolise  
la vaillance de nos fils.  
Le Conseil municipal voudra bien ratifier le choix que  
se par la Commission.  
M. LEBLANC. - Au nom de la commission d'études pour l'érection  
d'un monument aux morts de la grande guerre, je vous adresse  
l'initiative et les remerciements pour le choix que vous avez  
fait. L'œuvre qui, dès la première heure, a été faite pour  
rien à été l'élaboration de ce projet. Il y a un monument qui  
peut avoir une place privilégiée c'est bien celui élevé à la  
mémoire de ceux qui sont tombés à côté de nous au combat. Nous  
voulons que la pensée de ceux qui ont fait le sacrifice total  
soit toujours vivante au milieu de nous. Vous nous libérez ainsi  
à tenir les serments que nous avons faits sur les champs de bataille  
à un jour.

Les conclusions du rapport sont adoptées.  
L'ordre du jour est épuisé.  
M. LEBLANC.